



L'agent municipal: Renforcement des compétences et du service de proximité





Le constat: Impunité des auteurs de petites infractions

« Les communes luxembourgeoises se voient confrontées à une recrudescence de petites infractions, généralement qualifiées d'« incivilités » que les organes répressifs de l'Etat peinent souvent à poursuivre, ce qui mine, dans les faits, le maintien de l'ordre public.

En effet, cet état des choses suscite un sentiment d'impunité chez les auteurs et un désarroi auprès de la population respectueuse des règles de la vie sociale. »

Exposé des motifs du projet de loi, 2017





Une solution à cette problématique: les sanctions administratives



Source Image: FGFC/ASAM

Les propositions du projet de loi permettent de:

- ✓ Valoriser le rôle de l'agent municipal ;
- ✓ Décharger la Police grand-ducale et la Justice ;
- ✓ Établir une liste d'infractions mineures, sanctionnées par des amendes administratives de 25-250 EUR ;
- ✓ Introduire une procédure de sanctions administratives, tout en garantissant les droits de la défense.





Historique du projet de loi

2008:
Dépôt PL 5916

Avril 2017:
Dépôt PL 7126

Décembre 2017:
Présentation
Commission des
Affaires intérieures

Octobre 2018: Avis
complémentaire
CE

2013:
Retrait PL 5916

Novembre 2017:
Avis CE

Mai 2018:
Amendements
gouvernementaux

Avril 2021:
Amendements
gouvernementaux



De nouvelles compétences pour les agents municipaux

Avant la réforme:

- Avertissements taxés en matière de stationnement, d'arrêt et de parcage des véhicules automobiles.
- « Ils sont à la disposition de la commune pour tous les services en rapport avec leurs aptitudes. »

Après la réforme:

- Avertissements taxés en matière de stationnement, d'arrêt et de parcage.
- Constatateurs de sanctions administratives prévues par une liste légale d'infractions.
- Rôle d'agent de Police judiciaire (APJ) pour établir le PV des contraventions au règlement de police générale de la commune.
- Service de proximité dans l'espace public avec des missions clairement définies.



Définition des sanctions administratives

La sanction administrative est « un acte administratif unilatéral à contenu punitif » qui exprime le « pouvoir répressif accordé à l'Administration pour punir des comportements sociaux considérés comme des infractions à une règle préexistante. »

Exposé des motifs du projet de loi, 2017





Les sanctions administratives

Quoi ?

- ✓ Liste d'infractions établies par la loi et adoptées facultativement par les communes dans leurs règlements généraux de police

Par qui?

- ✓ Membres du cadre policier de la Police grand-ducale
- ✓ Agents municipaux
- ✓ Gardes-champêtres (existants)
- ✓ Fonctionnaire-sanctionnateur

Sanction?

- ✓ Amende minorée de 25 euros
 - ✓ Amende administrative de 25 à 250 EUR, frais administratifs de 20 EUR
- 

Quelles sanctions administratives sont prévues?

Liste des sanctions administratives prévues (1)

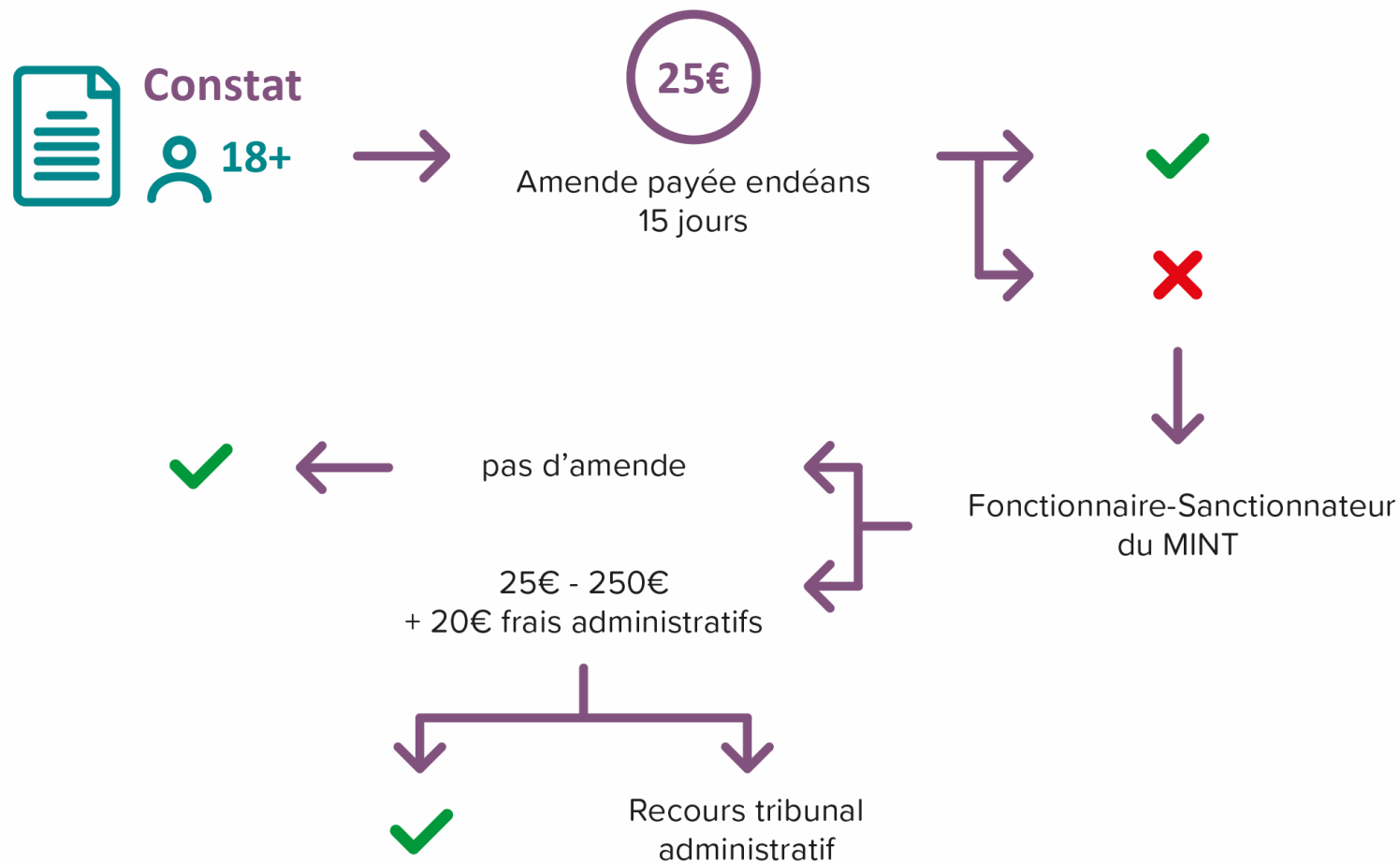
- Occuper la voie publique afin d'y exercer une profession, une activité industrielle, commerciale, artisanale ou artistique sans autorisation.
- User des tondeuses à gazon, des scies et tous autres appareils bruyants en-dehors des horaires autorisés.
- Lancer ou faire éclater des matières fumigènes, fulminantes ou explosives, puantes ou lacrymogènes dans les rues, voies et places publiques.
- Charger et décharger des marchandises sans autorisation du bourgmestre ou en dehors des horaires prévus.
- Faire usage dans des lieux publics de radios et autres moyens électroniques dépassant le niveau de bruit ambiant de la rue, sans autorisation du bourgmestre.
- Dérégler le fonctionnement de l'éclairage public et des projecteurs d'illumination.
- Allumer un feu sur la voie publique sans autorisation du bourgmestre.
- Manipuler les conduites, canalisations, câbles et installations publiques.

Quelles sanctions administratives sont prévues?

Liste des sanctions administratives prévues (2)

- Endommager les plantations ornementales installées par les communes sur la voie publique.
- Pour le détenteur d'un chien, ne pas enlever les excréments provenant de son chien sur la voie publique.
- Introduire les chiens sur les places de jeux, écoles ou autres lieux publics non autorisés aux chiens.
- Exécuter des travaux sur toute sorte de chantiers en dehors des horaires autorisés.
- Pour les établissements du secteur HORESCA, installer des terrasses de café ou de restaurant au-delà du périmètre autorisé.
- Occuper des aires de jeux publiques en dehors des heures d'ouverture.
- Déposer sur la voie publique les poubelles ou sacs destinés à la collecte publique avant l'heure prévue à cet effet.
- Pour les entreprises de construction et de transport, encombrer la voie publique aux abords de chantiers et des lieux de chargement et de déchargement.
- Descendre sur la glace des canaux, bassins, étangs et cours d'eau, sauf autorisation du bourgmestre.

Comment fonctionne le système des sanctions administratives?





Un meilleur service de proximité

Définition légale des missions de proximité des agents municipaux:

- ✓ sensibiliser le public ;
- ✓ signaler des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- ✓ assister à la traversée de la route ;
- ✓ Surveillance de personnes et de propriétés de la commune lors d'événements communaux ;
- ✓ appliquer les gestes de premiers secours.

→ Face au constat d'un sentiment d'insécurité de la population, la présence d'agents municipaux sur la voie publique peut constituer une source de réconfort.



Les missions futures des agents municipaux

Volet répressif:

- Avertissements taxés en matière de stationnement, d'arrêt et de parcage.
- Constatateurs d'infractions au règlement de police générale de la commune:
 - Sanctions administratives
 - PV pour autres contraventions, amendes pénales
e.g. actes de vandalisme.
- Constatateurs de contraventions contre lois spéciaux
e.g. pêcher sans permis valable.

Volet préventif:

- Sensibilisation du public à la sécurité.
- Information et signalement de problèmes aux services compétents.
- Assistance à la traversée de la route.
- Surveillance de personnes ou des propriétés lors d'événements communaux.
- Assistance aux personnes victimes de détresses, d'accidents etc.



Le rôle de l'agent municipal est valorisé, la police est déchargée de certaines tâches, et le système d'amendes administratives soulage les juridictions, tout en favorisant le vivre ensemble dans nos communes!

